

SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
70

Nombre de conseillers présents :
50

Date de convocation :
5 décembre 2025

Date d'affichage :
19 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 18 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Guy MIKOJASKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

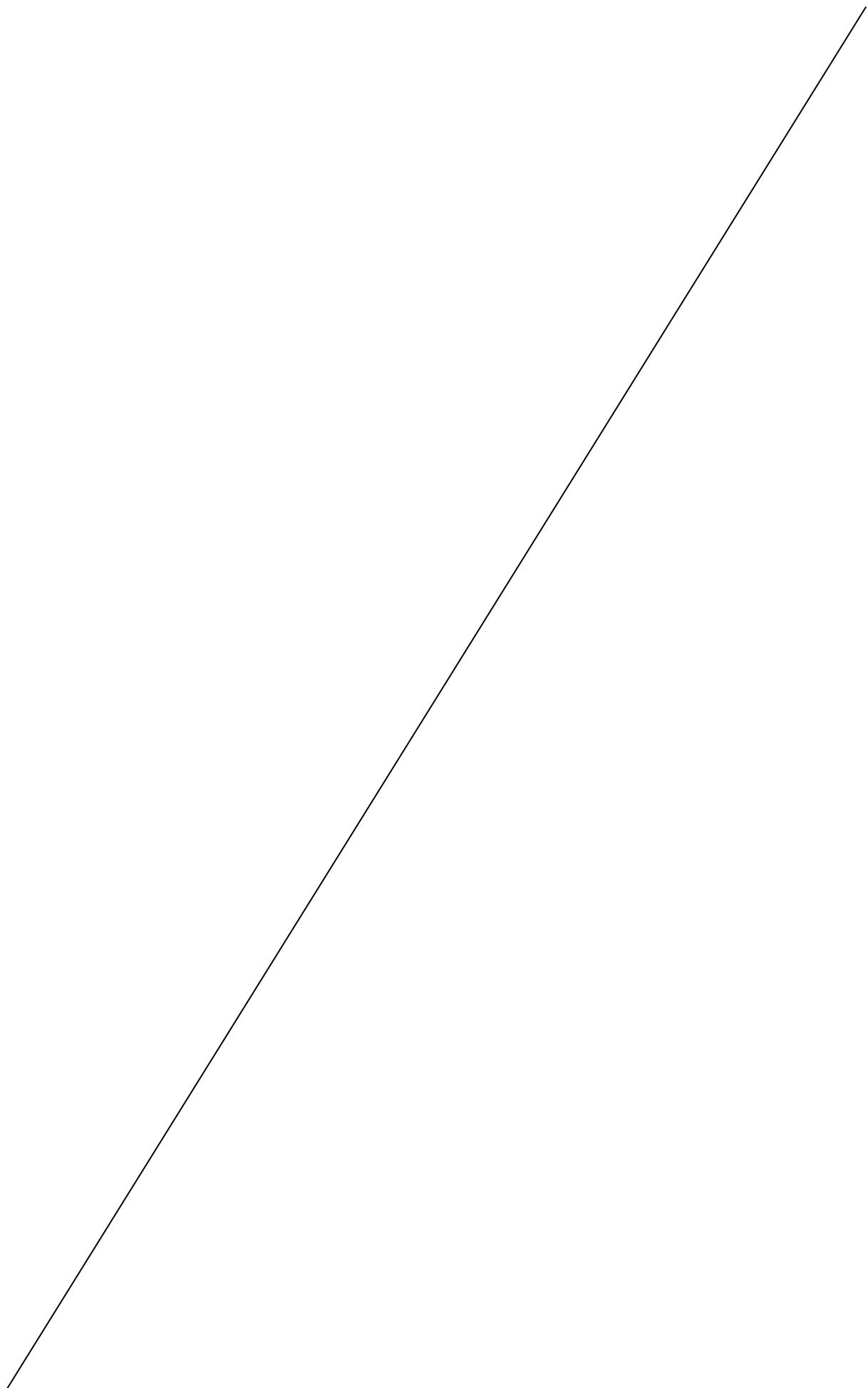
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Thierry BUISSON
M. Cyril GOMET
M. Didier LAUBERAT
Mme Christiane MATHOS
M. Frédéric MARASCIA
Mme Jeanne-Danièle PICARD
M. Jean PISSELOUP
M. Laurent SELVEZ
Mme Fabrice VESVRES
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. DURAND (pouvoir à M. Sébastien GANE)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. LUARD (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. PRIET (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHAVOT



Le rapporteur expose :

« Le projet de budget primitif 2026 est marqué par le renouvellement des contrats de régie intéressée à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 9 ans pour l'eau potable.

Le nouveau contrat à intervenir, intègre certaines modifications en termes de gestion financière, concernant par exemple le remboursement des charges (avec une part plus importante de remboursements sous forme de charges forfaitaires et moindre de charges remboursables sur justificatifs), l'intéressement ou encore la prise en charge par la collectivité des impayés des factures d'eau par le biais de fichiers rôles ORMC.

Il prévoit pour l'eau potable, un montant de charges prévisionnelles remboursées de 81,4 M€ sur la durée du contrat, soit 9,1 M€ en moyenne par an (fonctionnement et investissement cumulés).

En outre, il convient également de noter que l'année 2026 sera également marquée par la clôture du contrat actuel au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, en 2026, le maintien de l'évolution des tarifs en eau potable reste nécessaire afin de préserver la situation financière fragile de ce budget, assurer un niveau d'investissement permettant de répondre aux obligations réglementaires d'une part (notamment des travaux à réaliser dans le cadre des schémas directeurs), mais aussi aux besoins de renouvellement sur le territoire d'autre part.

A ce stade, en fonctionnement, la prévision des dépenses réelles s'élève pour 2026 à 13 303 368 € dont 7 973 578 € liés au contrat de régie intéressée. Les charges de fonctionnement dans ce cadre correspondent aux remboursements par la collectivité des dépenses supportées par le régisseur pour la gestion du service public, et intègrent également les charges de personnel, ainsi que sa rémunération prévisionnelle.

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement sont maintenues au montant voté au BP 2025.

Les dépenses prévues dans le cadre de la régie intéressée évoluent de 2,5%. Celles-ci comprennent notamment le remboursement de charges sur forfaits ou sur justificatifs :

- 431 974 € pour la consommation électrique ;
- 2 452 285 € de charges liées à la sous-traitance ;
- Des charges diverses comme les télécommunications, assurances, loyers, etc. pour 743 523 € ;
- Les impôts et taxes pour 44 130 € ;
- 574 229 € pour les produits de traitement et les analyses ;
- Les charges de personnel assumées par le régisseur pour 2 410 670 € ;
- La contribution aux services centraux pour plus de 579 554 € ;
- Les investissements contractuels pour 358 658 € ;
- Un fond recherche et innovation et un fond communication pour 30 000 €.

Les autres charges à caractère général, assumées directement par la CUCM, regroupent l'achat d'eau brute et d'eau potable en gros pour 1 100 000 €, divers travaux d'entretien des abords des ressources pour 99 000 € et la surveillance réglementaire des barrages pour 44 000 €. Sont également prévus 160 000 € pour le paiement des taxes foncières.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2025 la réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur. Ces redevances financent les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques et sont perçues auprès des usagers de l'eau. Ainsi, ce sont 3 redevances qui ont été créées.

A ce stade, concernant la redevance pour la performance des réseaux « eau potable » il est prévu au bénéfice des Agences de l'eau, un paiement de 81 000 € et un versement au titre de la redevance

pour le prélèvement sur la ressource en eau pour 245 000 €. Les montants de ces redevances sont définis par les agences. La Communauté Urbaine dépend de deux établissements différents (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).

Les autres charges de gestion courante d'un montant de 503 755 € concernent entre autres la compensation financière versée au Syndicat de l'Arconce, compte tenu de la mise en œuvre du tarif communautaire à tous les abonnés, et une prévision pour l'admission en non-valeur de créances.

Les charges exceptionnelles d'un montant de 441 000 € se décomposent principalement entre les différents postes suivants :

- La participation aux travaux réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince dans le cadre des travaux agricoles de protection des cours d'eau de la Sorme et dans le cadre des travaux de mises aux normes des ouvrages des particuliers (142 000 €) ;
- Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le bassin versant de la Sorme et pour la zone Nord (29 000 €) ;
- L'allocation eau (200 000 €) ;
- Une dotation pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (30 000 €) ;
- La prévision d'intéressement du régisseur (40 000 €).

S'y ajoutent le remboursement des intérêts de la dette pour 429 116 €, qui intègrent notamment la prise en compte d'un nouvel emprunt réalisé sur 2025.

Les charges de personnel s'établissent à 1 226 919 € et restent stables par rapport au BP 2025.

En outre, les atténuations de produits intègrent le versement à l'Agence de l'Eau pour 1 300 000 € du produit perçu sur l'usager au titre de la redevance consommation d'eau. Pour rappel, cette redevance est encaissée par la collectivité via les versements de CME, puis reversée aux agences de l'eau correspondantes.

Enfin, les opérations d'ordre intègrent les amortissements des immobilisations pour 1 246 154 € et il est dégagé un autofinancement, au profit de la section d'investissement de 2 122 298 €.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, celles-ci sont évaluées à 16 371 820 €. Elles sont majoritairement constituées du produit de la vente d'eau pour 15 359 750 €, en évolution de +0,04 % par rapport au BP 2025. Les participations des budgets annexes au titre de la masse salariale pour 774 481 € et du budget principal au titre de la défense incendie pour 200 000 € sont également intégrées.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 300 000 €.

Au vu de ces éléments, **les niveaux des épargnes brute et nette prévisionnelles pour 2026 s'établissent de la manière suivante :**

Fonctionnement	BP 25	BP 26	Evolution PBP 26 / BP25
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) ^(a)	15 792 607	16 371 820	3,67%
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) hors intérêts ^(b)	12 804 781	12 874 252	0,54%
Epargne de gestion ^(c=a-b)	2 987 826	3 497 568	17,06%
Intérêts de la dette ^(d)	483 438	429 116	-11,24%
Epargne brute ^(e=c-d)	2 504 388	3 068 452	22,52%
Remboursement capital de la dette ^(f)	608 500	860 000	41,33%
Epargne nette ^(g=e-f)	1 895 888	2 208 452	16,49%

Ainsi, en l'état, le taux d'épargne brute est maintenu à un niveau satisfaisant (18,7%). Enfin, l'épargne nette est évaluée à 2,2 M€ et présente une augmentation en comparaison au BP 25, établie à 1,8 M€.

La capacité de désendettement est estimée à près de 5,2 ans au 1^{er} janvier.

S'agissant de l'investissement, le volume des dépenses reste élevé. Elles sont actuellement évaluées à 9 131 423 € hors dette.

Les grandes lignes de ces investissements sont les suivantes :

- La mise en œuvre des mesures de protection des ressources pour 558 000 € ;
- La mise aux normes de barrages (réserves d'eau brute) pour 1 584 000 €, avec les travaux de réhabilitation de la vidange du Barrage de la Sorme et l'acquisition d'un groupe électrogène pour la sécurisation des stations d'épuration notamment ;
- Des travaux de rénovation des ouvrages d'eau brute industrielle (réseaux d'eau brute) pour 217 000 €, travaux de rénovation du dispositif de stockage du Thiellay (Zone de Torcy) et d'extension avenue Bachelard au Creusot ;
- Les travaux d'accompagnement de réfection de voirie dans le cadre des fonds de travaux 2025 pour 100 000 € ;
- La mise en œuvre des travaux de rénovation des réseaux d'eau potable pour 2 587 000 €, avec la poursuite du programme d'amélioration du rendement et de qualité d'eau. Ce programme comprend notamment :
 - La poursuite du développement de l'observatoire des fuites (compteurs de sectorisation pour 5 000 €) ;
 - Les travaux d'accompagnement des travaux d'assainissement rue Papin au Creusot pour 260 000 € et rue de la République à Blanzy pour 280 000 € ;
 - La poursuite de la rénovation des réseaux rue Albert 1^{er} au Creusot en accompagnement des travaux de la DRI pour 300 000 €, de la rue d'Aiguebelle et de la rue de Condé au Creusot pour 290 000 €, de la rue Jean Lebas à Saint Vallier pour 255 000 € et du lieu-dit la Pièce à Saint Eusèbe pour 248 000 € ;
- Les travaux d'investissement confiés au régisseur dans le cadre du renouvellement des branchements et des travaux d'accompagnement sont évalués à 1 772 185 € et 250 000 € seront consacrés à l'accompagnement du fonds de travaux dans le cadre des réfections de voirie ;
- Le rachat des compteurs de la régie actuelle.

A ces dépenses d'investissement s'ajoute le remboursement du capital des emprunts pour 860 000 € et les opérations d'ordre qui intègrent, quant à elles, l'amortissement des subventions pour 300 000 €.

Ainsi le montant des dépenses totales d'investissement est de 10 416 423 €.

Le financement de ces travaux est notamment assuré par des subventions (286 856 €) liées aux opérations de protection des ressources (indemnité et travaux de révision du périmètre de protection des captages de la Sorme) versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et à la participation de Framatome pour les travaux avenue Bachelard au Creusot.

Il est également assuré par l'autofinancement (2 122 298 €) dégagé par la section de fonctionnement, la dotation aux amortissements (1 246 154 €), et un emprunt d'équilibre (6 922 971 €), qui sera réajusté au moment de la reprise des résultats 2025.

Enfin, il est précisé, qu'en raison d'un problème technique, dans le bloc I-information générales (page 3 de la maquette budgétaire), il est indiqué dans le point IV, que la comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent, alors qu'elle s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe eau pour un montant de 27 088 243 €.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 décembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 19 décembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

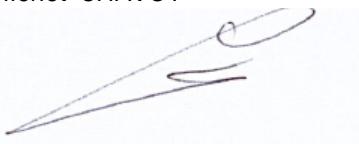


LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,
Michel CHAVOT



BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET EAU FONCTIONNEMENT

CHAP	INTITULE	BP 2025	BTV 2025	PBP 2026
	DEPENSES - OPERATIONS REELLES			
	Charges à caractère général hors RI	1 442 600	1 583 600	1 469 000
	Charges à caractère général RI	6 422 907	6 422 907	6 995 366
011	Charges à caractère général	7 865 507	8 006 507	8 464 366
012	Charges de personnel	1 230 873	1 230 873	1 226 919
	Autres charges de gestion courante hors RI	770 010	1 757 063	503 755
	Autres charges de gestion courante RI	1 111 488	1 111 488	938 212
65	Autres charges de gestion courante	1 881 498	2 868 551	1 441 967
66	Charges financières	483 438	483 438	429 116
	Charges exceptionnelles hors RI	519 000	569 000	401 000
	Charges exceptionnelles RI	247 903	247 903	40 000
67	Charges exceptionnelles	766 903	816 903	441 000
014	Atténuation de produit	1 060 000	1 060 000	1 300 000
022	Dépenses imprévues		190 800	
68	Provisions	0	200 000	
	Total dépenses réelles	13 288 219	14 857 072	13 303 368
	DEPENSES - OPERATIONS D'ORDRE			
042	Dotation amortissements et charges financières	1 246 154	1 246 154	1 246 154
023	Virement à la section d'investissement	1 578 234	3 985 120	2 122 298
	Total dépenses d'ordre	2 824 388	5 231 274	3 368 452
	TOTAL DEPENSES	16 112 607	20 088 346	16 671 820
	RECETTES - OPERATIONS REELLES			
013	Atténuations de charges	5 000	5 000	5 000
70	Produit des redevances	14 720 000	14 807 187	15 359 750
74	Subventions d'exploitation et participation	1 021 141	1 021 141	974 481
76	Produits financiers	24 089	24 089	24 089
77	Produits exceptionnels	22 377	67 097	8 500
78	Reprise de provisions		340 800	
002	Excédent fonctionnement reporté	0	3 503 032	
	Total recettes réelles	15 792 607	19 768 346	16 371 820
	RECETTES - OPERATIONS D'ORDRE			
042	Amortissements des subventions	320 000	320 000	300 000
	Total recettes d'ordre	320 000	320 000	300 000
	TOTAL RECETTES	16 112 607	20 088 346	16 671 820

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET EAU INVESTISSEMENT

CHAP	INTITULE	BP 2025	BTV 2025	PBP 2026
	DEPENSES - OPERATIONS REELLES			
001	Déficit exercice antérieur			
16	Emprunts & Dettes	608 500	826 000	860 000
20	Immobilisations incorporelles	872 000	955 788	410 000
21	Immobilisations corporelles	5 541 000	5 726 500	6 924 000
23	Immobilisations en cours	254 728	514 915	1 797 423
26	Participations			
020	Dépenses imprévues			
	Total dépenses réelles	7 276 228	8 023 202	9 991 423
	DEPENSES - OPERATIONS D'ORDRE			
040	Amortissements des subventions	320 000	320 000	300 000
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		111 000	125 000
	Total dépenses d'ordre	320 000	431 000	425 000
	TOTAL DEPENSES	7 596 228	8 454 202	10 416 423
	RECETTES - OPERATIONS REELLES			
001	Exécution section d'investissement reporté		174 936	
13	Subventions d'investissement	652 201	806 988	286 856
16	Emprunt	4 119 639	2 130 005	6 636 115
	Total recettes réelles	4 771 840	3 111 928	6 922 971
	RECETTES - OPERATIONS D'ORDRE			
021	Virement de la section de fonctionnement	1 578 234	3 985 120	2 122 298
040	Amortissements des immobilisations	1 246 154	1 246 154	1 246 154
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		111 000	125 000
	Total recettes d'ordre	2 824 388	5 342 274	3 493 452
	TOTAL RECETTES	7 596 228	8 454 202	10 416 423

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24710029000185	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC CREUSOT MONTCEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET EAU (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	34
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	35
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	39
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	40

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 20SGADP0143 du 04/06/2020.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 671 820,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	16 671 820,00
		16 671 820,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 416 423,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 416 423,00
		10 416 423,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	27 088 243,00
		27 088 243,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 865 507,00	0,00	8 464 366,00	8 464 366,00	8 464 366,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 230 873,00	0,00	1 226 919,00	1 226 919,00	1 226 919,00
014	Atténuations de produits	1 060 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 881 498,00	0,00	1 441 967,00	1 441 967,00	1 441 967,00
Total des dépenses de gestion des services		12 037 878,00	0,00	12 433 252,00	12 433 252,00	12 433 252,00
66	Charges financières	483 438,00	0,00	429 116,00	429 116,00	429 116,00
67	Charges exceptionnelles	766 903,00	0,00	441 000,00	441 000,00	441 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 288 219,00	0,00	13 303 368,00	13 303 368,00	13 303 368,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 578 234,00		2 122 298,00	2 122 298,00	2 122 298,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 246 154,00		1 246 154,00	1 246 154,00	1 246 154,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 824 388,00		3 368 452,00	3 368 452,00	3 368 452,00
TOTAL		16 112 607,00	0,00	16 671 820,00	16 671 820,00	16 671 820,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 671 820,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 720 000,00	0,00	15 359 750,00	15 359 750,00	15 359 750,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 021 141,00	0,00	974 481,00	974 481,00	974 481,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		15 746 141,00	0,00	16 339 231,00	16 339 231,00	16 339 231,00
76	Produits financiers	24 089,00	0,00	24 089,00	24 089,00	24 089,00
77	Produits exceptionnels	22 377,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 792 607,00	0,00	16 371 820,00	16 371 820,00	16 371 820,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	320 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		320 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL		16 112 607,00	0,00	16 671 820,00	16 671 820,00	16 671 820,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 671 820,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 068 452,00
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II A3
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémento budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	872 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 541 000,00	0,00	6 924 000,00	6 924 000,00	6 924 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	254 728,00	0,00	1 797 423,00	1 797 423,00	1 797 423,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 667 728,00	0,00	9 131 423,00	9 131 423,00	9 131 423,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	608 500,00	0,00	860 000,00	860 000,00	860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	608 500,00	0,00	860 000,00	860 000,00	860 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 276 228,00	0,00	9 991 423,00	9 991 423,00	9 991 423,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	320 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	320 000,00		425 000,00	425 000,00	425 000,00
	TOTAL	7 596 228,00	0,00	10 416 423,00	10 416 423,00	10 416 423,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 416 423,00
--	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémento budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	652 201,00	0,00	286 856,00	286 856,00	286 856,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 119 639,00	0,00	6 636 115,00	6 636 115,00	6 636 115,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 771 840,00	0,00	6 922 971,00	6 922 971,00	6 922 971,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 771 840,00	0,00	6 922 971,00	6 922 971,00	6 922 971,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 578 234,00		2 122 298,00	2 122 298,00	2 122 298,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 246 154,00		1 246 154,00	1 246 154,00	1 246 154,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 824 388,00		3 493 452,00	3 493 452,00	3 493 452,00
	TOTAL	7 596 228,00	0,00	10 416 423,00	10 416 423,00	10 416 423,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 416 423,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	3 068 452,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE 023 + DE 042 - RE 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 464 366,00		8 464 366,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 226 919,00		1 226 919,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00		1 300 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 441 967,00		1 441 967,00
66	Charges financières	429 116,00	0,00	429 116,00
67	Charges exceptionnelles	441 000,00	0,00	441 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 246 154,00	1 246 154,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 122 298,00	2 122 298,00
Dépenses d'exploitation – Total		13 303 368,00	3 368 452,00	16 671 820,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 671 820,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	300 000,00	300 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	860 000,00	0,00	860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	410 000,00	0,00	410 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 924 000,00	125 000,00	7 049 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 797 423,00	0,00	1 797 423,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 991 423,00	425 000,00	10 416 423,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 416 423,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 359 750,00		15 359 750,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	974 481,00		974 481,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	24 089,00	0,00	24 089,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	300 000,00	308 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		16 371 820,00	300 000,00	16 671 820,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 671 820,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	286 856,00	0,00	286 856,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 636 115,00	0,00	6 636 115,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	100 000,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 200 000,00	1 200 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		46 154,00	46 154,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		2 122 298,00	2 122 298,00
Recettes d'investissement – Total		6 922 971,00	3 493 452,00	10 416 423,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 416 423,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES			A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 865 507,00	8 464 366,00	8 464 366,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	1 424 538,00	1 531 974,00	1 531 974,00
6068	Autres matières et fournitures	788 102,00	492 069,00	492 069,00
611	Sous-traitance générale	60 400,00	2 811 871,00	2 811 871,00
6132	Locations immobilières	518 281,00	115 468,00	115 468,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	4 000,00	4 500,00	4 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 097 744,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	300 794,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	97 000,00	99 000,00	99 000,00
6168	Autres	0,00	55 477,00	55 477,00
617	Etudes et recherches	51 000,00	17 000,00	17 000,00
618	Divers	723 672,00	523 921,00	523 921,00
6226	Honoraires	2 405 962,00	2 264 956,00	2 264 956,00
6238	Divers	0,00	10 000,00	10 000,00
6256	Missions	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	124 146,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	195 000,00	160 000,00	160 000,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressou	0,00	245 000,00	245 000,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00	81 000,00	81 000,00
6378	Autres taxes et redevances	65 868,00	44 130,00	44 130,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 230 873,00	1 226 919,00	1 226 919,00
6331	Versement de mobilité	4 076,00	3 877,00	3 877,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 395,00	3 229,00	3 229,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 149,00	7 772,00	7 772,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 042,00	1 941,00	1 941,00
6411	Salaires, appointements, commissions	638 506,00	628 852,00	628 852,00
6413	Primes et gratifications	208 553,00	201 369,00	201 369,00
6415	Supplément familial	11 162,00	20 481,00	20 481,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	139 746,00	126 174,00	126 174,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	13 684,00	13 684,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	168 032,00	195 398,00	195 398,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	10 921,00	7 601,00	7 601,00
6471	Prestations directes	25 000,00	15 673,00	15 673,00
6478	Autres charges sociales diverses	11 291,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	868,00	868,00
014	Atténuations de produits (7)	1 060 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 060 000,00	0,00	0,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 881 498,00	1 441 967,00	1 441 967,00
6541	Créances admises en non-valeur	215 000,00	100 000,00	100 000,00
6542	Créances éteintes	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 631 498,00	1 306 967,00	1 306 967,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		12 037 878,00	12 433 252,00	12 433 252,00
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	483 438,00	429 116,00	429 116,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	430 000,00	455 000,00	455 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 562,00	-48 884,00	-48 884,00
6618	Intérêts des autres dettes	14 000,00	13 000,00	13 000,00
6688	Autre	45 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	766 903,00	441 000,00	441 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00	30 000,00	30 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	40 000,00	142 000,00	142 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	385 000,00	200 000,00	200 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	291 903,00	69 000,00	69 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	13 288 219,00	13 303 368,00	13 303 368,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 578 234,00	2 122 298,00	2 122 298,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	1 246 154,00	1 246 154,00	1 246 154,00
6811	<i>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</i>	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
6862	<i>Dot. amort. charges financ. à répartir</i>	46 154,00	46 154,00	46 154,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 824 388,00	3 368 452,00	3 368 452,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 824 388,00	3 368 452,00	3 368 452,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	16 112 607,00	16 671 820,00	16 671 820,00
				+
		RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00	
				+
		D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)	0,00	
				=
		TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 671 820,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	172 852,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	221 736,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-48 884,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
64198	Autres remboursements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 720 000,00	15 359 750,00	15 359 750,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	13 500 000,00	13 929 750,00	13 929 750,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 060 000,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	0,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	160 000,00	130 000,00	130 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 021 141,00	974 481,00	974 481,00
747	Subv. et participat° collectivités	1 021 141,00	974 481,00	974 481,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		15 746 141,00	16 339 231,00	16 339 231,00
76	Produits financiers (b)	24 089,00	24 089,00	24 089,00
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	24 089,00	24 089,00	24 089,00
77	Produits exceptionnels (c)	22 377,00	8 500,00	8 500,00
7714	Recouvré créances admises en non valeur	0,00	3 000,00	3 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	22 377,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		15 792 607,00	16 371 820,00	16 371 820,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	320 000,00	300 000,00	300 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	320 000,00	300 000,00	300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		320 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 112 607,00	16 671 820,00	16 671 820,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				16 671 820,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043*.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	872 000,00	410 000,00	410 000,00
2031	Frais d'études	872 000,00	410 000,00	410 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 541 000,00	6 924 000,00	6 924 000,00
2111	Terrains nus	80 000,00	17 000,00	17 000,00
2121	Aménagement Terrains nus	50 000,00	87 000,00	87 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	275 000,00	275 000,00	275 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	708 000,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	1 095 000,00	4 326 000,00	4 326 000,00
21451	Aménagt Bât. d'exploitation sol autrui	320 000,00	135 000,00	135 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	150 000,00	20 000,00	20 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 643 000,00	961 000,00	961 000,00
21561	Service de distribution d'eau	120 000,00	1 058 000,00	1 058 000,00
2181	Installat° générales, agencements	100 000,00	45 000,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	254 728,00	1 797 423,00	1 797 423,00
238	Avances commandes immo. incorp.	254 728,00	1 797 423,00	1 797 423,00
Total des dépenses d'équipement		6 667 728,00	9 131 423,00	9 131 423,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	608 500,00	860 000,00	860 000,00
1641	Emprunts en euros	552 000,00	595 000,00	595 000,00
1675	Dettes marchés de partenariat	22 500,00	230 000,00	230 000,00
1687	Autres dettes	34 000,00	0,00	0,00
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	35 000,00	35 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		608 500,00	860 000,00	860 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 276 228,00	9 991 423,00	9 991 423,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	320 000,00	300 000,00	300 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	320 000,00	300 000,00	300 000,00
139111	Sub. équipt cpté résult. Agence de l'eau	146 300,00	211 000,00	211 000,00
139118	Sub. équipt cpté résult. Autres	10 500,00	20 000,00	20 000,00
13912	Sub. équipt cpté résult. Régions	35 400,00	35 000,00	35 000,00
13913	Sub. équipt cpté résult. Départements	2 500,00	8 000,00	8 000,00
13917	Sub. équipt cpté résult. Budget communaut	19 900,00	25 000,00	25 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	105 400,00	0,00	0,00
139188	des tiers	0,00	1 000,00	1 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	125 000,00	125 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	125 000,00	125 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		320 000,00	425 000,00	425 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 596 228,00	10 416 423,00	10 416 423,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
=				
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		10 416 423,00

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	652 201,00	286 856,00	286 856,00
13111	Subv. équip Agence de l'eau	396 451,00	160 856,00	160 856,00
13118	Autres Subv. Équip Etat	149 750,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	106 000,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	126 000,00	126 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 119 639,00	6 636 115,00	6 636 115,00
1641	Emprunts en euros	4 119 639,00	6 636 115,00	6 636 115,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 771 840,00	6 922 971,00	6 922 971,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 771 840,00	6 922 971,00	6 922 971,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 578 234,00	2 122 298,00	2 122 298,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 246 154,00	1 246 154,00	1 246 154,00
28031	<i>Frais d'études</i>	5 100,00	8 000,00	8 000,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	600,00	5 000,00	5 000,00
28131	<i>Bâtiments</i>	234 000,00	220 000,00	220 000,00
28151	<i>Installations complexes spécialisées</i>	400 000,00	420 000,00	420 000,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	437 700,00	494 000,00	494 000,00
28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	122 600,00	53 000,00	53 000,00
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	46 154,00	46 154,00	46 154,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 824 388,00	3 368 452,00	3 368 452,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	125 000,00	125 000,00
2031	<i>Frais d'études</i>	0,00	25 000,00	25 000,00
238	<i>Avances commandes immo. incorp.</i>	0,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 824 388,00	3 493 452,00	3 493 452,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 596 228,00	10 416 423,00	10 416 423,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 416 423,00
---	----------------------

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 = RI 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuarial					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 221 883,10									
1641 Emprunts en euros (total)					18 221 883,10									
0018677A (445) 498	Crédit Foncier Caisse des dépôts et consignation	18/05/2012 15/12/2025	04/06/2012 2025-12-20	04/09/2012 20/03/2026	2 500 000,00 2 000 000,00	F V	FIXE LivreT A	5,100 2,200	5,276 2,200		T T	P C	O N	A-1 A-1
5571407 (490)	Caisse des Dépôts et Consignation	14/12/2023	21/12/2023	01/04/2025	5 000 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,979		A	C	O	A-1
5632381 (495)	Caisse des Dépôts et Consignation	13/12/2024	20/12/2024	01/03/2025	4 000 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,576		T	P	O	A-1
MON508422EUR (437)	Caisse Française de Financement Local	18/03/2016	2016-05-01	01/03/2017	4 721 883,10	F	FIXE	3,250	3,298		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					4 568 543,97			Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					4 568 543,97									
(SMEMAC)	Autre	01/12/2014	01/12/2014	01/12/2014	171 322,60	F	FIXE	0,000	3,573		A	P	N	A-1
130198901 (462)	Agence de l'eau Loire-Bretagne	06/12/2013	06/02/2014	31/03/2015	103 750,92	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
130199001 (461)	Agence de l'eau Loire-Bretagne	20/11/2013	05/12/2013	31/01/2015	3 500 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
458 (458)	Synd Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois	01/01/2015	01/02/2014	01/02/2015	567 680,19	F	FIXE	4,500	3,845		A	X Libre	N	A-1
SIVOM (424)	SIVOM des Eaux du Brandon	01/01/2008	01/01/2008	01/04/2008	225 790,26	V	AUTRE	0,000	4,623		A	P	N	A-1
Total général					22 790 427,07									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		15 203 080,78					629 817,21	456 389,72	0,00	164 358,79	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		15 203 080,78					629 817,21	456 389,72	0,00	164 358,79	
0018677A (445)	N	0,00	A-1	1 101 318,92	6,43	F	FIXE	5,100	146 743,78	54 124,30	0,00	3 651,25	
498	N	0,00	A-1	2 000 000,00	25,00	V	Livret A	2,200	80 000,00	43 939,00	0,00	0,00	
5571407 (490)	N	0,00	A-1	4 875 000,00	38,25	V	LIVRETA	3,500	125 000,00	170 625,00	0,00	64 183,56	
5632381 (495)	N	0,00	A-1	3 912 305,60	28,92	V	LIVRETA	2,100	97 201,86	78 485,48	0,00	6 676,43	
MON508422EUR (437)	N	0,00	A-1	3 314 456,26	15,17	F	FIXE	3,250	180 871,57	109 215,94	0,00	89 847,55	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 920 110,26					257 473,73	12 767,84	0,00	8 492,95	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 920 110,26					257 473,73	12 767,84	0,00	8 492,95	
(SMEMAC)	N	0,00	A-1	85 442,22	12,92	F	FIXE	0,000	8 104,69	2 938,39	0,00	222,76	
130198901 (462)	N	0,00	A-1	42 537,08	6,25	F	FIXE	0,000	6 076,73	0,00	0,00	0,00	
130199001 (461)	N	0,00	A-1	1 521 177,78	6,08	F	FIXE	0,000	217 311,11	0,00	0,00	0,00	
458 (458)	N	0,00	A-1	249 053,39	13,08	F	FIXE	4,500	22 483,29	9 456,45	0,00	8 035,23	
SIVOM (424)	N	0,00	A-1	21 899,79	5,25	V	AUTRE	0,000	3 497,91	373,00	0,00	234,96	
Total général		0,00		17 123 191,04					887 290,94	469 157,56	0,00	172 851,74	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	17 123 191,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	19/12/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Terrains (aménagement...)	99	01/12/2024
L	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5	19/12/2024
L	Bâtiments durables - usines (travaux)	60	19/12/2024
L	Panneaux photovoltaïques (au sol)	20	19/12/2024
L	Agencements / Aménagements	15	19/12/2024
L	Regards en béton	80	19/12/2024
L	Constructions légères	15	19/12/2024
L	Station pompage / postes relevages	60	19/12/2024
L	Abreuvoirs	80	19/12/2024
L	Compteurs	15	19/12/2024
L	Bâtiments durables - Bassins	90	19/12/2024
L	Canalisations fonte	90	19/12/2024
L	Canalisations PVC	70	19/12/2024
L	Bâtiments durables - barrages	99	19/12/2024
L	Bâtiments durables - Réservoirs	80	19/12/2024
L	Canalisations béton	80	19/12/2024
L	Canalisations inconnues ou mixtes	80	19/12/2024
L	Canalisation PEHD	70	19/12/2024
L	Panneaux photovoltaïques sur toitures	20	19/12/2024
L	Frais d'études (non suivis de travaux)	5	19/12/2024

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS						

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECiations BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECiations SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		707 148,45	707 148,45	0,00	707 148,45
Risques impayés factures d'eau	0,00	04/06/2020	48 030,69	48 030,69	0,00	48 030,69
Risques impayés factures d'eau	0,00	24/11/2022	259 117,76	259 117,76	0,00	259 117,76
Risques impayés factures d'eau	0,00	31/12/2023	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Risques d'impayés factures d'eau	0,00	15/07/2025	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		707 148,45	707 148,45	0,00	707 148,45

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	930 000,00	930 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 368 452,00	3 368 452,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 438 452,00	2 438 452,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		930 000,00	I 930 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		630 000,00	630 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	595 000,00	595 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ^e afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	35 000,00	35 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		300 000,00	300 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	300 000,00	300 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	3 368 452,00	III 3 368 452,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	3 368 452,00	3 368 452,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	8 000,00	8 000,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	5 000,00	5 000,00
28131	<i>Bâtiments</i>	220 000,00	220 000,00
28151	<i>Installations complexes spécialisées</i>	420 000,00	420 000,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	494 000,00	494 000,00
28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	53 000,00	53 000,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	46 154,00	46 154,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	2 122 298,00	2 122 298,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2025-TEHA041 Aménagement Place Schneider au Creusot - Eau potable	254 500,00	0,00	254 500,00	254 500,00	0,00	0,00
2020-EBBCBC-V Barrages captages	6 493 979,00	868 927,00	7 362 906,00	5 778 906,00	1 584 000,00	0,00
2026-EPRI Investissement Régie Intéressée	0,00	18 199 665,00	18 199 665,00	0,00	2 022 185,00	16 177 480,00
2020-EBPRSN-V Protection des ressources	5 655 497,00	-57 000,00	5 598 497,00	5 040 496,00	558 000,00	0,00
2020-EPRRTFGB Rénovation des réseaux d'eau potable	20 767 715,00	-3 154 210,00	17 613 505,00	15 026 505,00	2 587 000,00	0,00
2025-TEHA064 Torcy - Résidence Bvd du 8 Mai	57 400,00	0,00	57 400,00	42 300,00	15 100,00	0,00
2022-EBRE-V Travaux sur réseaux d'eau brute	2 268 000,00	0,00	2 268 000,00	1 017 252,00	217 000,00	1 033 748,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES				IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N				C1.1	

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	11,40	3,00	14,40
Adj tech Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	2,60	1,00	3,60
Agent maitrise	C	0,00	0,00	0,00	4,00	2,00	6,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	1,80	0,00	1,80
Ingénieur Pal	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	11,40	3,00	14,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N						C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Agent maitrise	C	TECH	499	0,00	332-8-2°	CDD
Agent maitrise	C	TECH	449	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				12 828,76		
Apprenti		OTR		12 828,76	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
TOTAL GENERAL				12 828,76		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYEE PAR LA REGIE		C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYEE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> 20/11/2025 - Régie intéressée	Veolia Eau	Creusot Montceau Eau	Société Locale	81 982 725,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u> - Participation au capital	Agence France Locale	AFL	Société Territoriale	85 500,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.